

**2^{ème} Comité de pilotage du Contrat Territorial Eau et Climat
Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025**
07 novembre 2023 – Rosny-sous-Bois – 10h00
Compte-rendu

Contact :

Jeanne MULLER – Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

Jeanne.muller@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 15 35 / 06 49 21 01 23

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du comité de pilotage par **Benoit JIMENEZ**, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
2. Intervention du partenaire financier du Contrat par **Emmanuel MORICE**, Chef de service Seine Marne Oise à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
3. Présentation du bilan 2023 des actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 par **Jeanne MULLER**, Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer
4. Présentation du 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie par **Emmanuel MORICE**, Chef de service Seine Marne Oise à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
5. Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat
 - a. Gestion des eaux pluviales de la ZAC du Bas-Clichy, présentée par **Morgane NIZON**, Ingénieure cheffe de projet à ATM, maîtrise d'œuvre de Grand Paris Aménagement qui est le porteur de projet
 - b. Réalisation d'aménagement d'hydraulique douce à Chennevières-les-Louvre, présentée par **Christophe LANIER**, Responsable des services techniques du SIAH Croult et Petit Rosne
 - c. Mise en conformité de branchements, présentée par **Rokhaya LO**, Cheffe du service conformité des raccordements à l'EPT Paris Terres d'Envol
6. Conclusion et fermeture du comité de pilotage par **Benoit JIMENEZ**, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Ce comité de pilotage avait pour objectif de présenter le bilan des actions 2023 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 ainsi que le nouveau programme d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3 retours d'expériences emblématiques des thématiques majeures du contrat ont été présentés.

Participant.es :

ALMONT Lenita	Membre de l'association – UFC Que Choisir	Présente
BAILLY Dominique	Vice-Président – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présent
BELOUAHCHIA Malek	Responsable performance environnementale – Aéroport Paris le Bourget et AAG	Présente
BENOIT Vincent	Chargé de mission stratégie, appui aux services – EPT Grand Paris Grand Est	Présent
BOCQUET Jean-Charles	Vice-Président – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présent
BONIS François	Chargé de mission Seine et Marne Oise – Référent eau	Présent
CHARDAIRE Olivier	Service politiques et police de l'eau – DRIEAT Ile de France	Présent
CHAUMEAU Français	Service hydrologie urbaine et environnement (DEA) – Département de Seine Saint-Denis	Présent
DUCHENE LATREUILLE Sophie	Membre du bureau – FNE du Val d'Oise	Présente
DUMONT Isabelle	Responsable communication, éducation à l'environnement et instances de bassin – Agence de l'eau Seine-Normandie	Présente
GUNESLIK Cumhur	Adjoint au maire – Ville de Clichy-sous-Bois	Présent
GIRARD Aline	Animatrice du SAGE – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
HALIFAX Robert	Secrétaire général – Association Environnement 93	Présent
JIMENEZ Benoit	Président – Commission Locale de l'Eau et du SIAH	Présent
LANIER Véronique	Cheffe du bureau études autosurveillance et mesures (DEA) – Département de Seine Saint-Denis	Présente
LANIER Christophe	Responsable des services techniques – SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
LO Rhokhaya	Cheffe du service conformité des raccordements – EPT Paris Terres d'Envol	Présente
MACHARD Christophe	Membre du bureau – Chambre de commerce et de l'industrie	Présent
MONNIER Eugénie	Responsable du service eau dans la ville – Régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble	Présente
MORICE Emmanuel	Chef du service Seine Marne Oise – Agence de l'eau Seine-Normandie	Présent
MULLER Jeanne	Animatrice du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
NICOL Sonia	Chargée de mission gestion des milieux aquatiques – Métropole du Grand Paris	Présente
NIZON Morgane	Ingénieure cheffe de projets - ATM	Présente
PARAYRE Geoffrey	Inspecteur de l'environnement police de l'eau – DDT95	Présent
PONTHIER Eugénie	Adjointe au maire – Ville d'Epinaux-sur-Seine	Présente
TANGUY Déborah	Directrice générale adjointe gestion de projets – SIAH Croult et Petit Rosne	Présente
TRAN Julie	Directrice adjointe eau et assainissement – EPT Est Ensemble	Présente
Vannier Murielle	Directrice générale - SIARE	Présente
VAZEILLE Gérard	Membre de l'association - ASSARS	Présent

1/ Ouverture du comité de pilotage

En introduction, Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau a tenu à remercier chaleureusement les personnes présentes lors de ce comité de pilotage, les différents intervenants ainsi que le département de Seine Saint-Denis en particulier la direction de l'eau et de l'assainissement, pour la mise à disposition de leurs locaux. En effet, co-structure porteuse du SAGE depuis plus de 10 ans, il s'agissait de la première réunion CLE/Comité de pilotage du CTEC organisée dans leurs locaux.

Benoit Jimenez est également revenu sur la signature du contrat qui a eu lieu l'année dernière, rappelant l'inscription de 116 actions par 12 maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel d'environ 107 000 000 €.

Enfin, Benoit Jimenez a rappelé les objectifs de ce comité de pilotage à savoir la présentation du bilan 2023 des actions du contrat, du 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de 3 retours d'expérience.

2/ Intervention du partenaire financier du Contrat, l'agence de l'eau Seine-Normandie

Emmanuel Morice, chef du service Seine Marne Oise à l'agence de l'eau Seine-Normandie a rappelé les spécificités du CTEC Croult-Enghien-Vieille Mer qui :

- est un contrat ambitieux au regard de l'importance accordée à la qualité des eaux souvent dégradées de l'unité hydrographique Croult-Enghien-Vieille Mer ;
- a la particularité de se dérouler sur 3 ans, et sur deux programmes d'intervention de l'AESN- le 11^{-ème} et le 12^{-ème} programme.

L'AESN a également rappelé la charge de travail conséquentes de ces dernières années pour les signataires du contrat liée à l'organisation des Jeux Olympiques et au plan baignade.

Emmanuel Morice a conclu l'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie en félicitant les maîtres d'ouvrages signataires pour leur engagement dans la mise en œuvre de leurs actions et pour l'avancement du contrat.

3/ Présentation du bilan des actions 2023 du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

La présentation de Jeanne MULLER, animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer, ainsi que le rapport bilan 2023 sont joints à ce compte-rendu.

Le contrat territorial eau et climat est un outil de programmation pluriannuel qui établit les actions prioritaires et efficaces à mettre en œuvre par les signataires sur leur territoire de compétence et de répondre aux enjeux stratégiques du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer à savoir la gestion des eaux pluviales à la source, la préservation des milieux aquatiques et humides et la fiabilisation des systèmes d'assainissement. Ce contrat est établi entre les maîtres d'ouvrages signataires et l'agence de l'eau Seine-Normandie qui en est le financeur. Le programme d'actions du CTEC Croult-Enghien-Vieille Mer s'étend sur la période de 2023-2025, soit une durée de 3 ans et prend effet sur l'intégralité du périmètre du SAGE. 116 actions ont été inscrites par 12 maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de plus de 100 millions d'euros hors taxes. Les signataires de ce contrat sont les collectivités compétentes en assainissement, GEMAPI et eaux pluviales. Le contrat réunit : 2

syndicats (SIAH Croult et Petit Rosne et SIARE), le Département de Seine Saint-Denis, la métropole du Grand Paris, 3 établissements publics territoriaux (Grand Paris Grand Est, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol), 3 communautés d'agglomération (Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Paris), Grand Paris Aménagement et la ville d'Enghien-les-Bains.

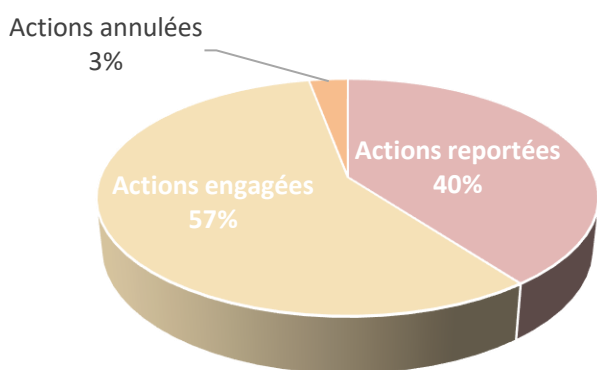
Bilan des actions 2023 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Pour cette première année du contrat, 66 actions devaient débuter en 2023 pour un montant de 13 802 594 €. Au cours de l'année 2023, 40 actions (soit 57 % des actions prévus en 2023) ont débuté pour un montant réel engagé de 11 981 868 € HT. 24 actions ont été reportées (soit un pourcentage de 40%) et 2 actions ont été annulées (3 %).

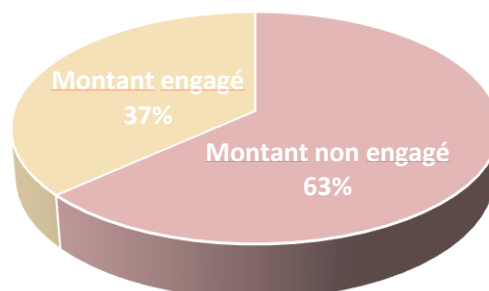
Toutefois, pour certaines actions, les montants prévisionnels indiqués dans le contrat sont inférieurs aux montants réellement engagés. Le bilan a donc été effectué sur la base des montants inscrits initialement au contrat. Ainsi 37 % du montant prévu pour l'année 2023 (soit 5 098 146 € HT) ont été engagé en 2023.

Sur les 40 actions engagées, 21 dossiers ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, soit un pourcentage de 52,5 % des actions débutés en 2023.

Actions inscrites en 2023

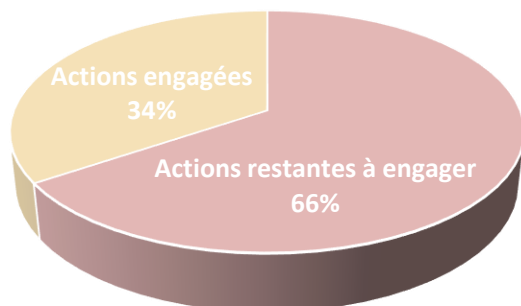


Montant des actions inscrites en 2023

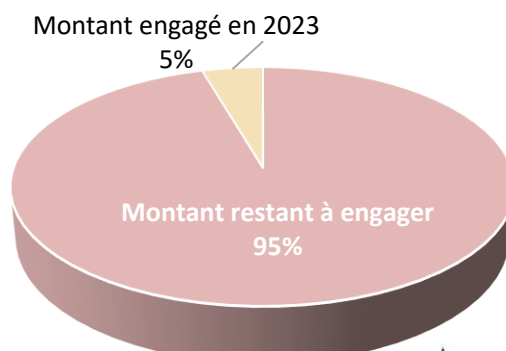


Les actions engagées en 2023 correspondent à 34 % des actions totales inscrites au contrat et 5 % du montant total du contrat. Ce faible taux peut s'expliquer par le fait que les montants inscrits au contrat sont plus importants pour les années 2024 et 2025 (13 802 594 € en 2023 contre 43 609 004,96 € en 2024 et 50 224 525 € en 2025).

Actions engagées en 2023 sur le nombre d'actions totales du contrat



Montant engagé en 2023 sur le montant total du contrat



Détail par enjeux des actions 2023 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Enjeu I – Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques

11 actions devaient débiter en 2023 pour un montant prévisionnel de 1 366 000 € HT.

Fin 2023, sur les 7 actions engagées, 5 sont en cours et 2 sont terminées. 2 actions ont été reportées. 6 454 165 € HT ont été réellement engagés en 2023 par les différentes collectivités dont 1 607 574 € HT inscrits au contrat.



Le montant engagé inscrit au contrat dépasse le montant initialement prévu, car lors de l'élaboration du contrat, certaines actions ont été inscrites sans budget.

Indicateurs réalisés en 2023 :

- 9 765 m² déconnectés du réseau d'eaux pluviales,
- 1 824 m² de surface d'espaces végétalisés créés et
- 1 144 m² de surface de pleine terre créés

Enjeu II – Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social

13 actions étaient prévues en 2023 pour un montant prévisionnel de 1 384 900 € HT.

Fin 2023, 7 actions ont été engagées (dont 5 sont en cours, 2 terminées) et 6 ont été reportées. 1 310 748 € HT ont été engagés en 2023 dont 904 930 € HT inscrits au contrat.



Indicateurs réalisés en 2023 : pas d'indicateurs réalisés du fait de report de travaux et des projets qui sont en phase étude

Enjeu III – Améliorer la qualité des eaux superficielles

36 actions étaient prévues en 2023 pour un montant prévisionnel de 10 777 694 € HT.

Fin 2023, 18 actions ont été engagées (dont 15 sont en cours et 3 terminées), 15 ont été reportées, 2 ont été abandonnées et 1 action où aucune information n'a été donnée.

4 148 813 € ont été engagés en 2023 dont 2 517 499 € inscrits au contrat.



Indicateurs réalisés en 2023 :

- 307 branchements mis en conformité,
- 1 regard mixte supprimé
- 587 mètres linéaires d'eaux usées manquants créés

Enjeu IV – Développer l'animation, la communication et la sensibilisation sur les enjeux prioritaires

6 actions étaient prévues en 2023 pour un montant prévisionnel de 274 000 € HT.

Toutes les actions ont été engagées par les différents acteurs.

68 143 € ont été engagés en 2023.



Indicateurs réalisés en 2023 : pas d'indicateurs inscrits au contrat

Perspectives du contrat

Le suivi des actions inscrites dans le contrat continue. La fin d'année 2024 sera consacrée aux rencontres avec les signataires du contrat pour réaliser le bilan des actions 2024. L'année 2025 sera consacrée à la rédaction du rapport bilan des actions 2024 du contrat, mais également à l'organisation du prochain comité de pilotage. Cette année sera également importante, car elle sera consacrée à l'élaboration du prochain contrat qui devrait voir le jour en 2026. Des discussions sont actuellement en cours avec les potentiels financeurs. Ce nouveau contrat abordera des thématiques supplémentaires et sera ouvert à un plus grand nombre de structures.

Questions	Réponses
La mise en œuvre des actions et des montants prévus dans le contrat actuel sera-t-elle bien finalisée avant l'entrée en vigueur du prochain contrat ?	A ce jour, un tiers des actions totales du contrat (40 actions sur 116 actions) ont déjà été engagées. Le montant engagé de 2023 ne représente que 5 % du budget total du contrat, un pourcentage faible qui s'explique par une répartition financière plus élevée pour les années 2024 et 2025 (13 802 594 € en 2023 contre 43 609 004,96 € en 2024 et 50 224 525 € en 2025).
Les actions de 2023 concernant l'agriculture ont été reportées. Qu'en est-il de cet enjeu ?	Le contrat actuel accorde une place relativement modeste aux actions agricoles, toutefois 5 actions ont été inscrites au contrat. Parmi celles-ci, 3 actions étaient prévues en 2023 et 2 actions en 2024. Sur les 3 actions prévues en 2023, une action a été terminée, une action est en cours (les aménagements sont prévus en 2024-2025-2026) et une action a été reportée en 2024.

4/ Présentation du 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau Seine-Normandie

La présentation d'Emmanuel Morice, chef de service Seine Marne Oise à l'agence de l'eau Seine-Normandie est jointe à ce rapport.

Le 12^{ème} programme d'aide de l'agence de l'eau Seine Normandie, « Programme Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030) » constitue un des principaux leviers de mise en œuvre de la planification écologique en particulier le Plan Eau. Ce 12^{ème} programme dispose ainsi de moyens renforcés avec un relèvement du plafond de recettes d'emplois et la suppression du plafond de dépenses, permettant d'accompagner un plus grand nombre d'actions et de territoires dans la transition écologique et de répondre aux défis majeurs du bon état des eaux, de la reconquête de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Pour répondre aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau dans un contexte d'accélération du changement climatique et notamment les enjeux portés à travers le Plan Eau, le 12^{ème} programme aborde les thématiques suivantes :

- Renforcer l'ensemble des actions permettant de favoriser la sobriété en eau et de réduire les prélèvements pour tous les usages ;
- Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- Accompagner la transition agricole pour l'eau ;
- Reconquérir la biodiversité ;
- Améliorer l'assainissement des collectivités et accompagner la gestion des eaux de pluie ;
- Mobiliser les acteurs du territoire.

Les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont détaillées pour chaque enjeu dans le rapport de présentation. Le 12^{ème} programme est également disponible sur le site de l'agence de l'eau Seine-Normandie (<https://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>).

Questions	Réponses
Les montants indiqués dans la présentation correspondent-ils à des forfaits ou des plafonds ?	Il s'agit de montants plafond sur lesquels les aides sont appliquées.
A quoi est dû l'objectif de baisse de 4% des prélèvements industriels ?	Cet objectif est inférieur à celui fixé par les collectivités, car les prélèvements pour l'eau potable sont les prélèvements majoritaires sur le bassin Seine Normandie et sont en augmentation alors que les prélèvements industriels baissent du fait de la déprise industrielle et de l'adoption de nouvelles technologies plus économes.
L'AESN aide-t-elle la dépollution des eaux pluviales aux hydrocarbures ?	L'AESN n'apporte pas d'aides pour le traitement aux hydrocarbures, mais soutient l'installation de décanteurs lamellaires. Ces aides se retrouvent dans le chapitre assainissement.
L'AESN soutient-elle des projets de désimperméabilisation d'espaces artificiels qui s'apparente à des espaces naturels ?	L'AESN peut subventionner ce type de projet à condition qu'il n'y ait pas de diminution de pleine terre végétalisée.
L'AESN accorde-t-elle des aides pour le zérophyto dans ce nouveau programme ?	L'AESN apporte des aides pour les industriels, mais pas pour les collectivités.
Dans quelles conditions l'AESN peut-elle aider l'acquisition foncière ? Est-il pertinent d'orienter les collectivités vers cette démarche ?	L'acquisition foncière est éligible uniquement si elle s'inscrit dans une stratégie foncière. L'AESN collabora avec la SAFER Ile-de-France pour offrir aux collectivités un accompagnement gratuit sur ces questions.
Dans quel cadre s'applique le critère de la pleine terre ?	Ce critère est applicable uniquement pour les travaux de ruissellement et non pour ceux visant la dépollution des eaux pluviales.
Les aides pour la réutilisation des eaux de piscines ou le pompage du canal sont-elles maintenues dans le nouveau programme ?	Oui, des aides sont prévues pour les dispositifs hydro-économiques. Elles figurent dans le chapitre « sobriété en eau » du 12 ^{ème} programme.

5/ Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat

a. La gestion des eaux pluviales de la ZAC du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois

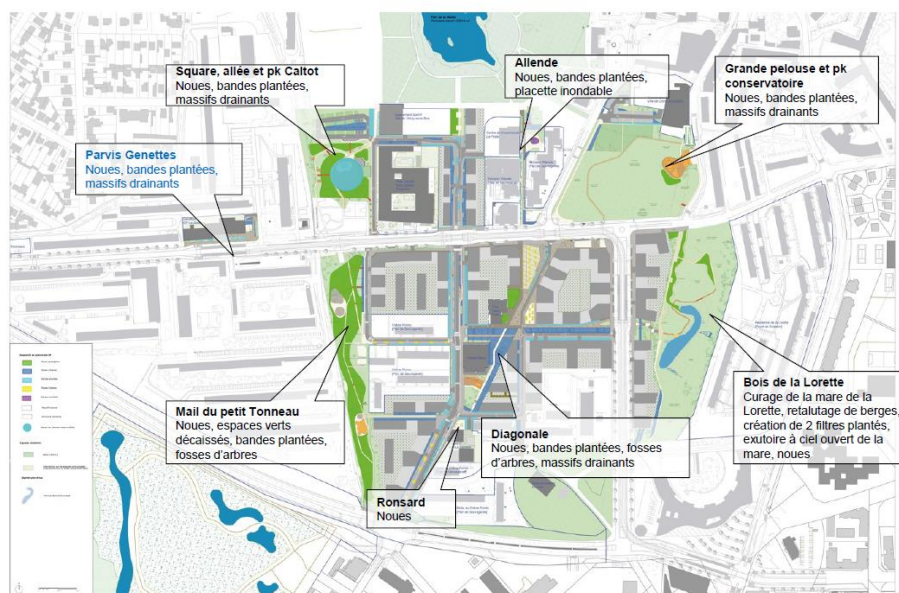
La présentation de Morgane NIZON, ingénieure cheffe de projet à ATM est jointe à ce rapport.

La ZAC du Bas-Clichy se situe dans la commune de Clichy-sous-Bois (Seine Saint-Denis) entre le plateau et la plaine sur le coteau qui les sépare. Au cours des années 1960-1970, plusieurs milliers de logements collectifs ont été construits sur le plateau et dans le Bas-Clichy avec une surreprésentation de copropriétés. Plusieurs difficultés ont survécu (situation d'enclavement, desserte en transport insuffisante) et ont conduit à une dégradation progressive du cadre de vie et de logements. Ce projet de requalification de la ZAC du Bas-Clichy piloté par Grand Paris Aménagement a pour objectif de transformer durablement ce quartier et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants. Cet aménagement s'effectue dans le cadre plus global de l'opération de

requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) d'intérêt national (ORCOD-IN), opération pilotée par l'EPF-IF (Etablissement public foncier d'Ile-de-France) depuis 2015.

Le projet prévoit la déconstruction de 8 bâtiments des copropriétés en grande difficulté du Chêne Pointu et de l'Etoile du Chêne Pointu (1149 logements et les stationnements qui y sont attachés), d'une chaufferie, d'un centre commercial et d'un parking silo. La recomposition foncière permise par ces déconstructions va permettre la création de nouvelles voiries et espaces publics plus qualitatifs et lisibles en coeur de quartier. Sur ces fonciers libérés, est prévue la construction de 1200 logements environ – environ 82 000 m² de SDP, accompagnés de rez-de-chaussée de commerces et activités (6500m² de SDP environ).

Le projet intègre la mise en oeuvre des dispositifs permettant la gestion des eaux pluviales des emprises aménagées en utilisant des techniques de gestion à la source des eaux pluviales : noues, bandes plantées, massifs drainants, espaces verts décaissés. Les ouvrages permettront d'abattre les pluies courantes de 10mm par infiltration et/ou évapotranspiration. En raison des caractéristiques des sols en place (faibles à moyennes perméabilités, forte déclivité du site, risque de colluvions lié aux argiles présentes dans le sous-sols et à la pente, circulations d'eaux souterraines), les pluies fortes supérieures à 10mm sont stockées avant rejet au réseau à débit régulé de 10 L/s/ha jusqu'à l'occurrence décennale.



Les travaux concernant le parvis des Genettes d'une surface de 1 290 m² ont démarré en septembre 2023 et se sont terminés fin 2024. Les travaux ont conduit à la désimperméabilisation de 236 m² (passant de 1290 m² à 1054 m² de surfaces imperméables) et à la déconnexion des pluies courantes des réseaux d'eaux pluviales de 49% des surfaces imperméables (0% avant projet). Des fosses d'arbres, des bandes plantées décaissées de 30 à 40 cm et trois noues décaissées de 30 cm avec des murets de biefs ont été mis en place afin de retenir les premières pluies ainsi qu'un massif drainant en enterré pour retenir à débit régulé les pluies décennales du projet sous le parvis Est.

Questions	Réponses
Comment la mise en place de massifs drainants a-t-elle été envisagée considérant l'aléa retrait-gonflement des argiles ?	Le débit régulé au réseau de 10L/s/ha permettant une vidange totale des massifs en quelques heures seulement, il n'a pas été nécessaire de prévoir d'autres dispositions (comme une étanchéité par exemple).
Les lignes de source, ont-elles été prises en compte dans le projet ?	Bien que l'étang de la Mairie soit alimenté par une source, les lignes de source n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique pour le parvis des Genettes, situé hors des tracés des anciens rus. Le plan guide fait état des lignes d'anciens rûs et de source. Le département de Seine-Saint-Denis mène actuellement une étude sur l'existence des sources anciennes en collaboration avec le CEREMA.

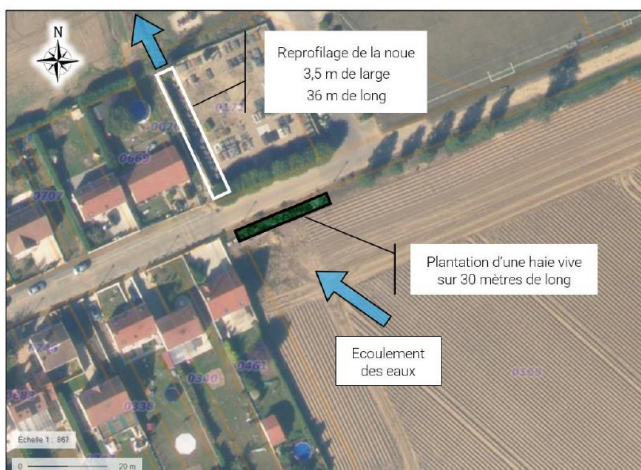
b. La réalisation d'aménagement d'hydraulique douce à Chennevières-les-Louvres

La présentation de Christophe LANIER, responsable des services techniques au SIAH Croult et Petit Rosne, est jointe à ce rapport.

A la suite de forts orages en 2018, une partie de la rue Emile Boisseau à Chennevières-les-Louvres a vécu une submersion de la voie frôlant les habitations riveraines par de l'eau et de la boue et le cimetière a également été recouvert d'eau et de boue. Au point bas d'une grande surface de culture (18,5 hectares), l'eau a trouvé son chemin en se créant un passage restreint que la noue à l'aval de la rue n'a pas pu recevoir en totalité. Les eaux de la ferme qui se trouvent au niveau des parcelles imperméabilisées ruissellent par la rue vers la zone inondée. Les fortes inondations engendrées sur la commune peuvent s'expliquer par la construction d'habitations au bout de la rue Emile Boisseau de la commune au sein d'un axe de ruissellement.



Début 2019, le SIAH Croult et Petit Rosne prend la compétence collecte EU/EP et lance son schéma directeur d'assainissement en y intégrant l'étude de ruissellement. Les constats et pistes d'amélioration (travaux en domaine privé essentiellement) ont été présentés à la commune en août 2020. Il a été proposé la mise en place d'un ouvrage de type haie-talus-fossé pour tamponner les débits de pointe et les vidanger à débit régulé en favorisant l'infiltration. Cependant, cette proposition ne retient pas la faveur de la commune et il a été décidé de créer une haie sur talus sur une emprise plus restreinte pour ralentir le ruissellement et retenir les sédiments et de réaménager la noue existante. La création de haie sera faite sur les surfaces communales/privées sans incidence sur l'exploitation agricole.



La demande d'accords amiables pour autorisation temporaire a été obtenue en octobre 2022. Le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) a été déposé en janvier 2023 et l'arrêté préfectoral a été signé en février 2023.

Les travaux se sont déroulés en février 2023 et ont coûté 15 800 € HT.



Depuis les travaux, la haie s'est développée mais la fonction de fossé a été rapidement perdue du fait d'une culture à ras par l'exploitant agricole. La pérennité de ce type de projet est fortement liée à la volonté de l'exploitant (conservation du fossé amont, éloignement suffisant des pratiques culturales, labours, semis en adoptant une bande enherbée). Suite aux inondations d'octobre 2024, le fossé a été recréusé à l'arrière des habitations, amenant l'eau des champs très rapidement au point bas, contre la

haie, avec la crainte d'une détérioration de l'ouvrage hydraulique douce.

Remarque MGP : Breizh Bocage a été lancé en 2007 par l'Etat, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional de Bretagne et les 4 conseils départementaux bretons afin de préserver et d'améliorer le maillage bocager. Il s'agit d'un programme de financement régional pour aider à l'implantation de haies bocagères ou sur talus.

Lien vers le programme Breizh Bocage : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-bocage-2023-2027/>

c. La mise en conformité de branchements

La présentation de Rokhaya LO, cheffe du service conformité des raccordements à l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol est jointe à ce rapport.

Paris Terres d'Envol est une intercommunalité qui regroupe 8 villes de la Seine Saint-Denis. L'EPT a rendu obligatoire les contrôles en cas de vente en secteur séparatif uniquement : Aulnay-sous-Bois, Dugny, nord est du Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte (le Bourget et Drancy sont en réseaux unitaires). L'EPT Paris Terres d'Envol réalise principalement les contrôles de conformité en régie (4 agents à temps plein et 1 technicien à mi-temps) et s'est également doté d'un marché pour les contrôles ne pouvant être faits par la régie.

VILLES	ENQUÊTES DE CONFORMITÉ	NON-CONFORMES	NON-CONFORMES AVEC IMPACT SUR LE MILIEU	TAUX DE NON-CONFORMITÉ AVEC IMPACT SUR LE MILIEU	MISES EN CONFORMITÉ RÉALISÉES
AULNAY-SOUS-BOIS	650	269	153	24%	77
DRANCY	28	18	3	11%	1
DUGNY	26	4	4	15%	0
LE BLANC-MESNIL	65	29	6	9%	0
LE BOURGET	21	8	0	0%	0
SEVRAN	348	216	28	8%	2
TREMBLAY-EN-FRANCE	311	191	95	33%	51
VILLEPINTE	289	177	44	15%	34
TOTAL	1738	912	333	19%	165

En 2023, 1738 biens ont été contrôlés, 912 branchements n'étaient pas en conformité représentant un pourcentage de 52 %. Aulnay-sous-Bois et Tremblay-en-France sont les deux communes qui présentent un plus grand taux de non-conformité impactant le milieu sur l'ensemble des contrôles réalisés en 2023. Les contrôles ayant un impact sur le milieu concerne principalement les inversions de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales et les fosses septiques. Des mises en conformité ont été effectuées sur la moitié des biens non-conformes avec impact sur le milieu naturel.

Depuis le troisième trimestre de 2023, Paris Terres d'Envol a mis en place un logiciel dédié aux contrôles de conformité. Les demandes sont faites via le formulaire en ligne sur le logiciel. Après validation des demandes par les services techniques, les rendez-vous sont pris par les usagers directement sur le module de réservation de créneaux. Les agents en régie communiquent sur les subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie possibles dès la visite de conformité. Avant la création de l'EPT, des subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie étaient accordées par les services techniques des villes d'Aulnay-sous-Bois et de Tremblay-en-France.

Des campagnes de contrôles ont été réalisées dans le cadre d'opération groupées, mais n'ont pas mis en évidence des non-conformités majeures permettant de lancer des travaux. Les quelques travaux à faire dans le cadre des enquêtes parcellaires sont faits par des entreprises privées. Il en est de même des travaux de mise en conformité à l'initiative des riverains. Des campagnes de relance des non-conformités identifiées depuis 2022 sont en cours en priorisant les collectifs, les ANC et les rejets d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales.

Question	Réponse
Un système de pénalité est-il prévu pour les personnes n'ayant pas répondu ?	Actuellement, aucune pénalité n'est prévue. Paris Terres d'Envol continue de relancer les propriétaires afin de vérifier la réalisation des travaux. En cas d'absence de réponse, un courrier de mise en demeure est adressé.

Remarque AESN : Suite au changement du programme d'aide, les conventions de mandat avec les collectivités sur la mise en conformité de branchements seront caduques à la fin de cette année. Une nouvelle convention devra être signée début 2025. L'AESN attire l'attention des collectivités sur le fait qu'aucune aide ne sera attribuée avant la signature de la convention.

6/ Conclusion et fermeture du comité de pilotage

En conclusion, Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l'Eau a remercié les personnes présentes à ce comité de pilotage ainsi que l'ensemble des signataires et partenaires du contrat. Il a également remercié ceux qui ont partagé leur retour d'expérience à savoir le SIAH Croult et Petit Rosne, l'agence ATM sous maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Aménagement et l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol. Le prochain comité de pilotage du contrat est prévu au premier semestre 2025.

